

pide, vulgairement nommé *Rapide Beau regard*, faciliteroit beaucoup les Voyageurs, vû que la Traverse, soit à gué ou en Bac est très-dangereuse le Printems. et l'Automne ; et par le moyen d'un Pont que le Pétitionnaire se propose de construire ou faire construire, il croiroit augmenter le bien public. C'est pourquoi le Pétitionnaire conclut à ce qu'il plaise à la Chambre, prendre en considération son humble Pétition, et ordonner ce que de droit.

Sur Motion de Mr. *Viger*, secondé par Mr. *Dessaulles*,

RESOLU, Que ladite Pétition soit référée au Comité auquel a été référée la Pétition de *Jean Marie Langlois*.

Alors, sur Motion de Mr. *Viger*, secondé par Mr. *M^cCord*,

La Chambre s'est ajournée,

Lundi, 20e. Janvier, 1817.

MR. *James Stuart*, accompagné des autres Messagers, a fait rapport qu'en obéissance aux ordres de la Chambre, ils s'étoient rendus auprès de Son Excellence le Gouverneur en Chef, pour savoir de Son Excellence quand il lui plaira recevoir la Chambre avec son Adresse : et qu'il avoit plû à Son Excellence de fixer ce jour à deux heures de l'après-midi, pour recevoir la Chambre au Château *Saint Louis*.

A l'heure fixée Mr. l'Orateur et la Chambre se sont rendus au Château *Saint Louis*, avec l'Adresse de cette Chambre.

Et étant de retour, Mr. l'Orateur a fait rapport que la Chambre s'étoit rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur en Chef, avec son Adresse, à laquelle Son Excellence avoit bien voulu faire la réponse suivante :—

Messieurs